



## Communiqué CNHIM, le 4 mai 2007

Nous allons sauver, tous ensemble, le soldat Thériaque.

Tout d'abord nous tenons à vous remercier de votre soutien large, fort et constant lors des épreuves que nous avons traversées ces derniers mois pour sauver notre base de connaissance Thériaque, œuvre commune, fédératrice au sein de notre profession de pharmacien hospitalier.

Nous remercions également les équipes de la revue Prescrire, les représentants des médecins généralistes et des pharmaciens d'officines, le conseil de l'ordre des pharmaciens et les membres de l'académie nationale de pharmacie, et biens d'autres, tous solidaires pour nous soutenir dans ces moments cruciaux.

La vie nous prouve que chaque épreuve surmontée nous renforce, et là encore cette vérité se vérifie. En effet, les divergences de stratégie entre le CNHIM et la CNAM quant à l'avenir de Thériaque étaient majeures. A l'appui, consultez les documents diffusés en comité directeur : [Stratégie CNHIM](#) ; [Stratégie CNAM](#).

Malgré de nombreuses tentatives de rapprochement à notre seule initiative, il n'a pas été possible d'infléchir la stratégie de la CNAMTS, les discours plus que contradictoires de ses représentants ne pouvant qu'apporter encore plus de trouble au sein de notre profession.

Ces divergences majeures nous ont fait réfléchir sur les valeurs que portait le CNHIM depuis toujours, concrétisées autour d'outils qui fournissent une information exhaustive et indépendante sur les médicaments (et les produits de santé au sens large dans un proche avenir).

Si l'exhaustivité ne fait pas débat, une réflexion sur l'indépendance et sa réelle signification a bien été nourrie au cours de cette période et partagée avec nos différents interlocuteurs.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que l'indépendance de l'information pour les professionnels de santé est aussi importante vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique que des financeurs, chacun ayant ses intérêts à défendre en la matière : l'industrie souhaitant que le médecin prescrive et que le pharmacien dispense, plus de médicaments plus chers, et le financeur à l'inverse jouant de son influence ou de son autorité réglementaire pour que le médecin prescrive et que le pharmacien dispense, moins de médicaments et les moins chers.

Au milieu de ces deux sphères d'influence, les médecins et les pharmaciens doivent choisir les médicaments les mieux adaptés aux traitements des patients grâce à une information indépendante, pierre angulaire du meilleur soin aux patients.

Voilà donc tracée la feuille de route pour la base Thériaque. Elle évoluera selon les besoins des professionnels de santé, en toute indépendance et financée par les utilisateurs eux-mêmes.

Le CNHIM a donc décidé de reprendre d'une manière autonome la gestion de la base à compter du 2 août 2007, date annoncée de son retrait du GIE SIPS.

Pour assurer l'indépendance de Thériaque, nous allons constituer une nouvelle structure Thériaque CODE (Conseil d'Orientation, de Développement et d'Evaluation de la base Thériaque) qui rassemblera tous les représentants des sociétés savantes ou représentatives des médecins et pharmaciens qui le souhaiteront.

Les premiers contacts pris dans ce cadre montrent l'enthousiasme et l'attente des professionnels dans ce domaine, ouvrant encore plus large le champ de l'information nécessaire à un exercice professionnel optimum.

Thériaque Gestion sera la structure opérationnelle, chargée de la mise à jour et de la diffusion de la base.

Notre objectif est de reprendre le développement de Thériaque, minimal depuis bientôt trois ans, pour proposer aux professionnels de santé l'information dont ils ont besoin, et ce au meilleur coût.

Thériaque a toujours été la base leader dans le domaine des bases de connaissance « celle qui est copiée mais n'a jamais eu besoin de copier les autres ». Grâce à cette nouvelle dynamique, elle confortera sa position et servira de modèle au-delà de nos frontières.

Nous restons à votre disposition et à votre écoute, et comptons sur votre soutien compte tenu des enjeux.

Longue vie au soldat Thériaque !

Le 4 mai 2007

**Le bureau du CNHIM**

J. GRASSIN – Présidente  
B. CERTAIN – Vice-Président

P. PAUBEL - Secrétaire  
E. BOURY - Trésorier



## Communiqué CNHIM, le 30 / 01 / 07

Les responsables du CNHIM vous avaient promis de vous tenir informés des événements importants dans nos relations avec notre partenaire, l'assurance maladie, au sein du GIE qui gère la base Thériaque.

Nous vous remercions pour le soutien que vous apportez au CNHIM, soit au travers de la communication que vous menez, soit par vos signatures de la motion nationale de soutien qui a déjà recueilli 700 signatures à ce jour !

### Dernières nouvelles de Thériaque

- ✚ Après la révocation de la Directrice du GIE, et selon les statuts du GIE, le CNHIM se devait statutairement de proposer un nouveau directeur pour le GIE. Pour se faire, nous avons demandé à la Présidente du GIE un profil de poste afin de procéder à un recrutement conforme aux exigences de fonctionnement fixées par la Présidente, ce à quoi nous n'étions nullement obligés.
- ✚ Le CNHIM a proposé une candidate praticien hospitalier ayant une longue expérience au sein de l'équipe Thériaque et qui a accepté de prendre ces responsabilités. Lors du comité directeur du GIE du 24 janvier 2007, la Présidente du GIE a récusé cette candidate, au motif qu'elle n'avait pas le profil du poste. Devant notre étonnement, elle a précisé qu'elle avait modifié sensiblement le profil du poste de directeur. En effet, elle ne procédera pas au remplacement du responsable administratif et financier du GIE en charge de la gestion administrative et des clients du GIE, et par conséquent le nouveau directeur sera chargé de ces fonctions supplémentaires. **Cette modification (unilatérale) du profil de poste** a permis ainsi à la présidente du GIE de justifier l'inadéquation entre le poste et la candidate proposée par le CNHIM.

- ✚ La personne présentée par la Présidente, le vendredi 26 janvier, au personnel du GIE comme devant prendre la direction transitoire du GIE à compter du 1<sup>er</sup> février 2007 ( date de départ de Marie Caroline Husson) est un **pharmacien conseil de l'assurance maladie**, sans expérience dans le domaine des bases de connaissances, ni d'ailleurs dans la gestion d'une entreprise, puisqu'il a fallu que le contrat avec l'expert comptable soit revu sans délai pour prendre en charge une partie des tâches administratives, et notamment la gestion des salaires. **Le CNHIM n'a pas été informé de cette nomination unilatérale**, ce qui est non conforme aux statuts du GIE.
- ✚ Des agents de saisie seront recrutés prochainement par le nouveau directeur, alors que cette nouvelle méthode de mise à jour de la base n'a pas été testée en terme de productivité, de qualité et de fiabilité, ainsi que le CNHIM l'avait demandé lors du comité directeur du 30 novembre 2006. La Présidente a confirmé lors du dernier comité directeur la rupture annoncée du contrat de mise à disposition d'un second pharmacien des hôpitaux. **Aucune garantie** ne peut en conséquence être apportée à ce jour aux utilisateurs quotidiens de la base.
- ✚ Lors du dernier comité directeur du 24 janvier 2007, la Présidente du GIE a informé l'assemblée qu'elle comptait mettre sur pied un « comité scientifique » comprenant des pharmaciens hospitaliers pour déterminer le périmètre de la base. Les représentants du CNHIM ont aussitôt réagi en avançant que **ce comité n'était pas prévu dans les statuts**, et que si des pharmaciens hospitaliers devaient donner un avis sur le contenu de la base, le CNHIM devait participer à la désignation de ces pharmaciens, le CNHIM ne reconnaissant à aucune autre organisation la légitimité de se substituer à lui au sein du GIE. La Présidente a affirmé alors que des vérifications juridiques étaient en cours relatives à ce « comité ». Quelle n'a pas été pas notre **surprise** de voir la création de ce comité présentée annoncée très officiellement le soir même dans une dépêche de l'APM !
- ✚ Le lendemain du comité directeur, soit le jeudi 25 janvier 2007, la Présidente du GIE est intervenue longuement dans une réunion syndicale pour présenter la nouvelle politique de l'assurance maladie vis-à-vis de Thériaque et le nouveau comité scientifique censé assurer la définition du nouveau périmètre de la base. **Le CNHIM n'a pas été invité par les organisateurs à exprimer sa position**. Rappelons que deux syndicats de pharmaciens hospitaliers, le SNPHPU et le SYNPREFH, sont membres statutaires du CNHIM et participent à son conseil d'administration.

✚ Enfin suite à la question de la sénatrice Hermange et à une demande du CNHIM, le cabinet du ministre de la santé a organisé une réunion des instances publiques pour envisager le financement de Thériaque sur des fonds publics. Les conclusions de cette réunion sont : l'Afssaps a été chargée par la Loi de la mission de créer une base publique de référence et les RCP seront disponibles en ligne en 2008. Des données structurées et codifiées seront disponibles dans un avenir plus lointain. L'HAS certifiera les bases de données et ne semble pas trouver de différences significatives entre les trois bases, pouvant justifier le financement de Thériaque sur ses fonds propres, l'HAS ne considère d'ailleurs pas Thériaque comme une base publique ; la position de l'assurance maladie est quant à elle connue : recentrage de la base sur ses besoins propres.

Voilà un bref exposé factuel des derniers événements **afin que chacun puisse forger sa propre opinion sur le fonctionnement actuel du GIE.**

## **Le CNHIM ne signera pas un chèque en blanc à l'assurance maladie**

**Si l'assurance maladie veut donner des garanties** aux pharmaciens hospitaliers, et au CNHIM qui les représente dans le GIE, il faut qu'elle s'engage à renoncer aux orientations prises lors des dernières instances du GIE, et notamment :

- ❶ reconnaître la place éminente des pharmaciens hospitaliers dans l'élaboration et la gestion de la base,
- ❷ renoncer à remplacer les pharmaciens concepteurs et rédacteurs de la base par des opérateurs de saisie sans avoir testé au préalable cette nouvelle méthode en terme de productivité, sécurité et fiabilité,
- ❸ assurer le financement de la base sur son périmètre actuel, y compris le rattrapage des retards accumulés,
- ❹ assurer le développement de la base au regard des besoins actuels et futurs des professionnels de santé, définis notamment par des pharmaciens et médecins désignés en concertation avec le CNHIM.

La persistance de l'assurance maladie dans la voie qu'elle a choisie, hypothéquant gravement l'avenir de Thériaque, sera la cause de décisions graves que le CNHIM sera contraint de prendre.

**Nous comptons plus que jamais sur votre soutien pour « sauver le soldat Thériaque », en souhaitant que la plus large union soit réalisée autour de sa défense.**

Fait à Tours, le 30 janvier 2007

**Le bureau du CNHIM**

J. GRASSIN – Présidente

B. CERTAIN – Vice-Président

P. PAUBEL – Secrétaire

E. BOURY – Trésorier



## Communiqué CNHIM du 15 décembre 2006

Le CNHIM a développé depuis 25 ans la base de connaissance Thériaque, seul maître d'œuvre jusqu'en décembre 2003 puis dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE-SIPS) en partenariat avec les trois caisses d'assurance maladie depuis janvier 2004.

### Quelques mots d'histoire...

Le financement de Thériaque a toujours été problématique tout au long de son histoire avec des acteurs multiples (CNAMTS, DphM, Secrétariat d'État chargé de la santé, Direction des Hôpitaux, ANDIH, CNOP). Alors que Thériaque est un outil développé par des pharmaciens hospitaliers et pour les besoins des professionnels de santé hospitaliers, à partir de 1989, la CNAMTS participe activement au financement de la base alors même que, jusqu'à récemment, elle n'était pas impliquée dans la gestion des hôpitaux. Ainsi, le financeur exige le développement au sein de la base Thériaque de données qui lui sont indispensables dans le cadre :

- ❶ de son rôle de liquidateur des prestations (remboursement des médicaments aux assurés sociaux) et
- ❷ de sa politique interne de gestion des risques.

### A partir des années 2000...

La CNAMTS, pour des raisons de gestion, ne peut plus subventionner (période 1991-1996) ou choisir le CNHIM comme prestataire de service (période 1996-2003). Ne pouvant dans l'urgence procéder à une mise en concurrence des bases de données présentes sur le marché, elle choisit de proposer au CNHIM la gestion de la base Thériaque au sein d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE-SIPS). Le CNHIM, en l'absence de stratégie alternative de financement et

souhaitant stabiliser les ressources nécessaires à l'élaboration de Thériaque, accepte cette solution, tout en mesurant incomplètement l'importance de la perte d'autonomie dans ce nouveau cadre.

### **Le contexte...**

Après trois années de fonctionnement difficile au sein du GIE et de demande pressante des membres représentant le CNHIM au sein du GIE d'une stratégie de développement de Thériaque, il s'avère que les propositions des trois caisses d'assurance maladie présentées lors des instances du GIE, le 30 novembre dernier, ne coïncident pas avec les objectifs du CNHIM, repris dans les documents constitutifs du GIE-SIPS : fournir une information indépendante et complète sur les produits de santé.

En effet, les choix opérés par les caisses d'assurance maladie recentrent la base sur les besoins propres de l'assurance maladie dans le cadre de ses missions et ce dans un budget contraint.

En conséquence, les items seront donc réduits en conséquence (possiblement des 3/5), les données seront saisies par de simples opérateurs de saisie donc le travail d'auteur et de structuration/codification des données effectué jusqu'alors par des pharmaciens ne pourra donc plus être réalisé, l'intégration dans les logiciels de prescription/dispensation sera de facto remise en cause, la compétence hospitalière dans le développement de la base est totalement déniée par l'assurance maladie et les trois praticiens hospitaliers seront réintégrés dans leur corps d'origine (la Directrice actuelle l'étant dès février 2007), enfin, aucune garantie sérieuse ne peut être apportée quant à la fiabilité future de la base Thériaque au travers du refus de test et de validation de la nouvelle méthode d'élaboration et de saisie des données par les représentants de l'assurance maladie.

### **Le futur...**

Dans ce nouveau contexte, les membres du conseil d'administration réfléchissent à une stratégie alternative de développement de la base Thériaque, sans tabous ni préjugés, en recherchant la meilleure solution qui devra correspondre aux objectifs du CNHIM dans son engagement historique : fournir une information complète sur les produits de santé dont l'indépendance demeurera garantie et s'inscrire dans le respect des valeurs que nous partageons et que vous avez si bien défendues dans vos mails et diverses interventions. A cet effet, les membres du bureau se mobilisent et rencontrent la plupart des acteurs publics et privés impliqués dans le secteur de la

santé : Ministère, AFSSAPS, HAS, députés, sénateurs, fédérations, mutuelles, assurances, éditeurs de logiciels, responsables d'autres bases de données, responsables de l'hospitalisation publique et privée... Nous ne ménages pas nos efforts, car l'enjeu est crucial pour notre profession et le temps venu nous soumettrons les différentes hypothèses à notre conseil d'administration et à l'assemblée générale des membres du CNHIM.

Nous vous remercions de votre soutien et comptons sur vos avis éclairés pour qu'ensemble nous trouvions la meilleure solution pour "sauver le soldat Thériaque".

**Fait à Tours, le 14 décembre 2006**

**Le bureau du CNHIM**

**J. GRASSIN – Présidente**

**B. CERTAIN – Vice-Président**

**P. PAUBEL – Secrétaire**

**E. BOURY - Trésorier**